

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 17 février 2020 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

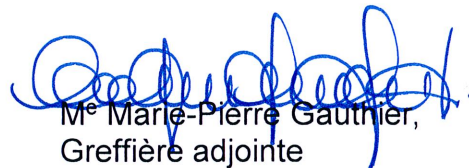
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**Lot 6 285 357, allée des Pléiades**

Demande déposée le 27 novembre 2019 pour 9365-3855 Québec inc. concernant le lot 6 285 357, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur l'allée des Pléiades.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'implantation d'un champ d'épuration et son remblai dans une partie de la bande boisée de 10 mètres longeant la limite latérale de lot, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit le maintien d'une bande boisée de 10 mètres devant rester à l'état naturel.

Donné à Magog, le 23 janvier 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe